

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BEAUSSET
SÉANCE DU 11 MARS 2020
N°2020.03.11.1**

L'an deux mille vingt, le onze mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la ville du Beausset dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Georges FERRERO, Maire du Beausset.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Étaient présents : Georges FERRERO, Sybille REY, Gérard CALUSSI, Laurence BOUSAHLA, Philippe MARCO, Nathalie MUNOZ, Eric BONNY, Franky LAPIERRE, Irène GIORDAN, Pierre CABANTOUS, Monique ALBEROLA, Jeanine TORRIELLI, François PARRIAUX, Monique MATHIEU, Olivier LE MAITRE, Frédéric MARQUAND, Philippe CHAREYRE, Alain MARGUET, Rémy BENESSIA, Edouard FRIEDLER, Pierre ROSSANO, Maryvonne SANTUCCI, Yolande BONNAURE, Matthieu DELLWING

Étaient représentés : Fanny FAUCI par Eric BONNY, Patrick ESPINET par Gérard CALUSSI,

Étaient absents : Christian DES, Clivy VALADY, Régis SOREDA

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2020- DOB - Commune

Madame Nathalie MUNOZ, rapporteur, expose au Conseil Municipal que, « considérant le renouvellement des conseils municipaux, et la tenue du débat d'orientation budgétaire devenue, obligatoire en période électorale, il a été souhaité que ce dernier soit présenté avant le scrutin, afin de pouvoir, et ce quelle que soit l'issue du scrutin, élaborer et arrêter un projet de budget pour 2020 dans un délai très court, le budget devant être adopté au 30 avril.

Le débat a pour objet de discuter des orientations sur la base du rapport d'orientation budgétaire telle qu'annexé.

Madame MUNOZ, indique qu'un intérêt particulier a été porté pour retracer les impacts de la loi de finances et des différentes réformes notamment en matière de fiscalité, pour présenter la situation de la collectivité au 31 décembre 2019, et pour définir une stratégie financière pour assurer les principaux équilibres de la commune.

Les objectifs seraient de contenir le rythme de croissance des dépenses de fonctionnement, de poursuivre l'optimisation de l'organisation des activités et services rendus à tous nos administrés, d'assurer un niveau d'investissement adapté aux besoins et à moyens de la Commune, de ne pas dégrader la capacité de désendettement et pour 2020 ne pas augmenter les taux d'imposition locaux.

En fonctionnement, le budget devra intégrer les charges de fonctionnement de l'espace culturel et les frais d'organisation des élections municipales, la pénalité pour la non réalisation des logements sociaux qui évolue. Quant au personnel, dans cette projection, le crédit budgétaire demeure identique à celui de 2019.

S'agissant des recettes en fonctionnement, l'estimation repose pour la fiscalité, sur la seule revalorisation des bases fixées par la loi de finances 2020, soit 0,90 % pour la taxe d'habitation et 1,20 % pour les taxes foncières.

Il est important de s'arrêter sur la réforme de la suppression de la taxe d'habitation pour tous les contribuables à compter de 2023 (actuellement 20 % des contribuables continueront à payer leur taxe d'habitation).

Pour compenser cette perte de ressources, les communes se verront attribuer les taxes sur les propriétés bâties perçues par les départements et ce dès 2021. Après application d'un coefficient correcteur, la commune de Le Beausset se trouve sous-compensée. Ainsi, l'Etat devrait compenser la différence tout au moins la première année. La question se pose sur le devenir de cette compensation compte tenu de l'historique des dotations.

Le poste des dotations sera réduit cette année encore par la suppression de la dotation de solidarité rurale, (- 62 000 €).

Les dépenses de fonctionnement intégreront les charges de fonctionnement de l'espace culturel. La pénalité pour les logements sociaux, qui vient d'être communiquée, sera, en 2020 de 385 488,18 €. Les charges de personnel demeurent, en 2020, stables. Les frais financiers sont en baisse de 9,50 %.

Concernant la section d'investissement, les recettes estimées en 2020 permettent de prévoir des projets d'investissement à hauteur de 2 540 000 €. Sont déjà engagés pour près d'1 000 000 d'euros la réfection de la pelouse du stade de foot, la création d'une cuisine centrale et réaménagement des cantines et réfectoires notamment de Malraux, la réalisation d'un giratoire secteur des Lèques, l'extension de réseaux électricité, la réalisation d'une œuvre artistique, la réalisation d'un éclairage carrefour RDN8 (entre Le Beausset et Evenos), et le solde de la subvention pour les logements sociaux.

Comme chaque année, des opérations récurrentes pour la réhabilitation de bâtiments, des voiries, le renouvellement des équipements destinés aux services, l'aménagement du jardin des Goubelets, seront à prévoir."

Le Conseil Municipal, délibérant après avoir oui l'exposé :

Vu les articles L 2121-29 et L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'orientations budgétaires de la Commune annexé à la convocation à la présente séance,

- Prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de la Commune pour l'exercice 2020 sur la base du rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente.

VOTES : Adopté par : Georges FERRERO, Gérard CALUSSI, Laurence BOUSAHLA, Philippe MARCO, Nathalie MUNOZ, Eric BONNY, Franky LAPIERRE, Irène GIORDAN, Pierre CABANTOUS, Monique ALBEROLA, Jeanine TORRIELLI, François PARRIAUX, Monique MATHIEU, Olivier LE MAITRE, Philippe CHAREYRE, Alain MARGUET, Rémy BENEZIA, Maryvonne SANTUCCI

Contre : Edouard FRIEDLER, Pierre ROSSANO, Frédéric MARQUAND, Sybille REY

Absentions : Yolande BONNAURE, Matthieu DELLWING

Fait et délibéré au Beausset les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Georges FERRERO

